

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 juin 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3872)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL172

présenté par
M. Le Bouillonec, rapporteur et M. Clément, rapporteur

ARTICLE 14 QUATER

A l'alinéa 9, substituer au mot :

« , qui »,

les mots :

« . Ces juridictions »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.